



Tarifs mise à disposition des salles

	Du lundi au samedi		Dimanche ou jour férié*	
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 1	Tarif 2
SALLE DE SPECTACLE * (maxi 50 pers. - location sans accueil de public)				
l'heure (minimum 2h)	40,00 €	26,00 €		
la demi-journée (4h)	140,00 €	91,00 €	300,00 €	250,00 €
GRANDE SALLE SOUS-SOL (maxi 19 pers.)				
l'heure	28,00 €	20,00 €		
la demi-journée (4h)	98,00 €	70,00 €	250,00 €	
SALLE DE CHANT & SALLE D'EXPRESSION SCENIQUE (maxi 19 pers.)				
l'heure	23,00 €	16,00 €		
la demi-journée (4h)	80,50 €	56,00 €	250,00 €	
SALLES DE COURS (sous-sol) & espace Docu (maxi 12 pers.)				
l'heure	18,00 €	14,00 €		
la demi-journée (4h)	63,00 €	49,00 €		
BOX 1, 2 ou 3 (maxi 5 pers.)				
l'heure	13,00 €	11,00 €		
la demi-journée (4h)	46,00 €	39,00 €		

À SAVOIR

- le maximum de personnes par salle s'entend intervenants compris et est le maximum autorisé.
- **Tarif 1 : tout public à jour du droit d'accès**
- **Tarif 2 : stagiaires en cours de formation ou ayant suivi une formation à la Manufacture Chanson**
- Pour toute demande avec un engagement de plus de 20 heures, devis personnalisé avec réduction possible 5 à 20%.
- Les salles sont louées sans régisseur. Seules l'ouverture, l'installation éventuelle de matériel (si demande préalable) et la fermeture sont assurées, ceci sur le temps de la location.
- La mise à disposition de salle n'est possible que si l'activité envisagée ne rentre pas en concurrence directe avec les activités de la Manufacture Chanson (se renseigner).

*** CONDITIONS SPÉCIFIQUES LOCATION SALLE DE SPECTACLE** - La mise à disposition de la salle de concert est possible uniquement sans accueil de public. L'utilisation de la régie son et lumière ou au backline n'est possible qu'avec un régisseur mis à disposition par la Manufacture Chanson au tarif de 60 € TTC/heure.

CONDITIONS SPÉCIFIQUES DIMANCHES & JOURS FERIÉS

DELAI DE RESERVATION IMPERATIF : au moins 12 jours avant le dimanche choisi.

Seules les réservations à la demi-journée ou à la journée pour les salles suivantes : salle de spectacle, Grande salle sous-sol, Salle de chant et salle d'expression permettent l'ouverture le dimanche. Les autres salles sont ouvertes à la location uniquement les dimanches "ouverts". Se renseigner au 01 43 58 19 94 ou par email pour connaître les dimanches "ouverts".

DROIT D'ACCÈS "STRUCTURE" OU "INDIVIDUEL"

Toute personne ou structure souhaitant utiliser la location de salle doit s'acquitter d'un droit d'accès valable une saison, du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante :

- **Vous êtes une personne physique ?** Chaque participant à la location doit s'acquitter du droit d'accès "Individuel" au tarif de 5 € TTC
- **Vous êtes une structure ?** La structure doit s'acquitter du Droit d'Accès "Structure" au tarif de 30 € TTC, quel que soit le nombre de participants à ses activités.

LE FORFAIT

Il donne accès à 10 heures au prix de 9.

- La durée de validité de ce forfait est de 3 mois à partir de la date de la première heure.
- Le règlement complet du forfait est exigé avant la première heure. Aucun remboursement, ni report de délais ne peut être effectué si des heures n'ont pas été utilisées.
- Ce forfait n'est valable que pour une même salle ou bien pour des salles aux mêmes tarifs.



RÈGLEMENT – PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

LOCATION DE SALLES

Vous allez utiliser ou vous utilisez régulièrement une salle ou un espace de travail de la Manufacture Chanson. Nous vous remercions de bien vouloir vous engager à respecter et faire respecter le présent règlement et nos principes de fonctionnement.

DROIT D'ACCÈS

La mise à disposition des salles est accessible uniquement aux structures ayant acquitté un « droit d'accès » à la Manufacture Chanson. Le droit d'accès est valable, chaque saison, du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Lorsque la mise à disposition est sollicitée par une structure (personne morale) ou un particulier, elle doit impérativement s'acquitter du droit d'accès. Pour une structure, les participants doivent être adhérents ou salariés de cette personne morale. Celle-ci s'engage à souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile pour les activités qu'elle organise. Pour un particulier, toutes les personnes présentes doivent s'acquitter du droit d'accès. Le droit d'accès est inclus dans les frais de formation pour les stagiaires de la saison en cours, quelle que soit la formation (atelier, école, formation professionnelle).

La mise à disposition de salle n'est possible que si l'activité envisagée est artistique et ne rentre pas en concurrence directe avec les activités de la Manufacture Chanson (se renseigner...) tout en respectant un cadre légal (est interdit toute pratique sectaire, violence, discrimination, sexisme etc.)

TARIFS

Les tarifs de chaque espace sont définis chaque année selon 3 catégories :

- T1 tout public,
- T2 stagiaires ou élèves en cours de formation ou ayant suivi une formation à la Manufacture Chanson.
- T3 Intervenants d'ACP la Manufacture Chanson

Des dispositions particulières de location sont appliquées pour des mises à disposition les dimanches ou jours fériés (voir détail fiche tarifs).

Le paiement complet des prestations doit être effectué en totalité avant la location.

ANNULATION

Dans le cadre d'une mise à disposition ponctuelle, toute annulation, changement d'horaire ou de durée peut être acceptée à titre exceptionnel uniquement si celle-ci est faite plus de 2 jours ouvrables avant la réservation prévue (en cas de location du lundi au samedi) et au plus tard 12 jours avant la réservation prévue en cas de location un dimanche ou jour férié.

La Manufacture Chanson a mis en place un protocole de lutte contre les Violences Sexistes ou Sexuelles. Un affichage et des guides d'information sont à la disposition des salarié.es, stagiaires et autres publics. Si vous êtes victime ou témoin de violences sexistes ou sexuelles, vous pouvez contacter la personne référente « lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes » de la Manufacture Chanson : mediation@manufacturechanson.org ou vous adresser à la cellule d'écoute psychologique et juridique de lutte contre les violences sexuelles et sexistes pour les professionnels de la culture : 01 87 20 30 90 du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h ou par mail : violences-sexuelles-culture@audiens.org

Enfin nous vous remercions de participer à la convivialité et à la bonne humeur de notre lieu en respectant l'ensemble des usagers et personnels qui le fréquentent... Et en gardant le sourire !

Dans le cadre d'une convention de mise à disposition de salle, aucune annulation ne peut être envisagée et les modifications doivent rester exceptionnelles.

RÈGLEMENT

- Vous devez respecter le nombre maximum de personnes par salle et les règles élémentaires de sécurité (pas de feu ou autres manipulations à risque).
- Vous devez respecter scrupuleusement les créneaux horaires qui vous sont attribués. Ceux-ci comprennent le temps éventuel d'installation et de désinstallation. Merci d'y veiller particulièrement le soir au moment de la fermeture !
- Vous devez ranger correctement votre salle après utilisation (chaises pliées ou entassées, tables pliées ou rangées, papiers à la poubelle, matériel en place, etc...). Merci de signaler sans faute à l'accueil si votre salle n'était pas en état à votre arrivée.
- Il est interdit de déplacer du matériel ou du mobilier d'une salle à une autre ou déplacer du gros mobilier (piano, canapé, armoire...) à l'intérieur d'une salle sans autorisation préalable.
- Il est interdit de boire ou de manger dans les salles. Seules les bouteilles d'eau sont autorisées.
- Toute activité dans les parties communes (hall, couloirs...) est interdite, notamment toute activité bruyante (musique, répétition de théâtre...)
- Vous devez respecter nos voisins, notamment en étant silencieux et en ne stationnant pas le soir sur le trottoir devant l'entrée de la Manufacture Chanson.

MATERIEL

Une base de matériel et de mobilier est disponible dans chaque salle (voir descriptif des salles). Toute demande de matériel ou mobilier supplémentaire doit impérativement être faite par email au moins 2 jours ouvrables avant la date de mise à disposition. Celle-ci sera satisfaite selon nos possibilités.

Merci de signaler à l'accueil tout problème de matériel (matériel HS, problèmes de réglages...)

Les salles sont louées sans régisseur. Seule l'ouverture, l'installation éventuelle de matériel et la fermeture sont assurés, ceci sur le temps de location. **Des conditions particulières sont à respecter pour l'utilisation de la technique en salle de spectacle (se renseigner).** Possibilité d'avoir les services d'un régisseur (tarifs : 60 € TTC / heure).

WWW.MANUFACTURECHANSON.ORG

« la SCOP Chanson » - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE À CAPITAL VARIABLE

124 avenue de la République, 75011 PARIS - 01.43.58.19.94 - acp@manufacturechanson.org
Siret 328 582 598 00046 - APE 90.01 Z - Centre de formation n°11753547075 - agrément Jeunesse et Sports n° 75JEP06-29
agrément « Entreprises Sociales et Solidaires » - Licences : 1-1062848, 2-1062849, 3-1062850